

Rapport du Président

Séance publique

lundi 13 novembre 2023

N° CD-2023-4-10-1

N° applicatif 7415

10^{ème} Commission

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Direction

Délégation territoriale Ouest Alsace Saverne-
Molsheim

Service consulté

FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE OUEST ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Résumé : Avec la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation et les Contrats de Territoire Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite impulser une dynamique de coopération et de partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs à fort potentiel de développement pour chaque territoire d'action.

Pour faire face aux grands défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place le Fonds Attractivité Alsace qui a vocation à apporter un soutien financier à la réalisation de projets qui répondent aux enjeux du Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim, à des besoins non couverts, porteurs de développement et de transformation des territoires et améliorent le Service public alsacien.

Au titre de ce fonds, il est proposée à l'Assemblée d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 1 608 089 € afin de soutenir neuf projets dans les domaines de la petite enfance, de la mobilité douce, de l'environnement et économie d'énergie, d'approuver les termes des conventions de partenariat à conclure dans le cadre du Fonds Attractivité Alsace et d'autoriser le Président à les signer, ainsi que la convention financière.

I. Contexte

La Collectivité européenne d'Alsace a défini, le 20 juin 2022, une politique d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires (délibération n° CD-2022-3-1-1) et a adopté, le 6 février 2023, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux sous

la forme d'un Contrat de Territoire d'Alsace, décliné selon les spécificités des 7 territoires d'action alsaciens (délibération n° CD-2023-1-1-2) à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, les Communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre alsaciens.

Cette démarche précédée du Tour d'Alsace en 80 jours, des rencontres des territoires et de rendez-vous plus personnalisés au cœur des territoires, est le résultat de l'engagement volontariste de notre collectivité pour répondre, avec les acteurs locaux, aux préoccupations quotidiennes des alsaciens et à leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se chauffer, se vêtir, se déplacer, se former, se soigner, avoir un emploi...).

Pour répondre à ces besoins, une approche en proximité, territoire par territoire a permis de mobiliser l'intelligence collective et de construire une approche différenciée de l'action publique partagée et adaptée aux réalités de chaque territoire en inscrivant trois grands enjeux : l'attractivité, l'environnement/l'écologie et la cohésion sociale, déclinés en objectifs opérationnels, dans les Contrats de Territoire Alsace.

Cette approche passe notamment par la mise en place de deux nouveaux fonds de soutien financiers aux projets : le Fonds Communal Alsace et le Fonds Attractivité Alsace - ce dernier constituant l'objet du présent rapport - dotés, au total d'une enveloppe budgétaire de 150 M€ sur la période 2022-2025.

Le Fonds Attractivité Alsace (FAA), s'adresse aux projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation du territoire, à des besoins non couverts, favorisent le développement du territoire et améliorent le Service Public Alsacien.

Ces projets découlent d'une relation partenariale assumée entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque porteur de projet, tant dans la co-construction de la réponse au besoin que dans l'implication du territoire fédéré autour du projet et de sa bonne réalisation.

Le règlement du Fonds Attractivité Alsace prévoit la conclusion de deux conventions spécifiques par porteur de projet :

- Une convention de partenariat à intervenir avec le porteur de projet spécifique, adaptée au contexte territorial, aux besoins à couvrir comportant les engagements particuliers des parties à la convention ;
- Une convention financière, afférente notamment aux modalités de versement de la subvention, régissant les relations entre le porteur du projet, bénéficiaire de la subvention et la Collectivité européenne d'Alsace.

II. Les projets du Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim

Neuf projets du Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sont soumis à l'approbation de l'Assemblée, ainsi que les conventions de partenariat et financières y afférentes, pour un montant total maximum de subventions prévisionnelles de 1 608 089 €.

Les projets ont été présentés le 2 octobre 2023 à la Commission Territoriale qui a proposé, par projet, un taux de soutien sur la base d'une dépense éligible, un montant de subvention maximal et les engagements réciproques négociés entre les parties. Seul l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace est compétent pour attribuer les subventions.

Les projets sont présentés ci-dessous, et détaillés dans les conventions de partenariat annexées au présent rapport.

Il est précisé pour chacun d'entre eux, les enjeux adoptés dans le Contrat de Territoire Ouest Alsace, dans lesquels ils s'inscrivent.

1. Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre – Projet de deux structures périscolaires à Bouxwiller et à Petersbach :

Deux projets font l'objet de la présente contractualisation :

- Bouxwiller : Création d'un périscolaire de 120 places ;
- Petersbach : Création d'un groupe scolaire de 7 salles de classe et d'un périscolaire de 80 places.

La création de ces structures permettra de tendre vers un égal accès au service périscolaire pour toutes les familles, de proposer une offre d'accueil périscolaire cohérente à tous les enfants et assurer une bonne répartition des équipements périscolaire sur le territoire : en effet l'offre de service pour l'enfance constitue l'un des premiers leviers d'attractivité d'un territoire.

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025 par délibération en date du 13/04/2023.

Les projets s'inscrivent dans l'enjeu du territoire Ouest Alsace suivant :

Enjeu cohésion sociale : Conforter l'offre de santé de proximité et disposer d'une offre de service autour de l'enfance et de nos publics prioritaires

- Objectif opérationnel : Répondre aux besoins du territoire en matière de structures d'accueil pour la petite enfance/enfance, ainsi que pour les personnes âgées.

La Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre souscrit aux engagements réciproques suivants :

En matière de langues régionales :

- Mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur l'intégralité du bâtiment ;
- Mettre chaque jour un mot en alsacien à l'honneur au sein de la structure ;
- Communiquer auprès des parents sur l'intérêt de la langue régionale ;
- Accueillir des ateliers « Einfach & Lustig » qui forment les animateurs périscolaires à l'usage ludique de la langue régionale ;
- Inscrire la Communauté de Communes dans le cadre du dispositif « Mittwoch uff Elsässisch » de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Emprunter à la Bibliothèque d'Alsace du matériel pédagogique en langue régionale ainsi que tout ouvrage en lien avec les thématiques portées par la structure.

En matière de retour à l'emploi et sur les autres modes de garde sur le territoire :

- Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire proposée par les assistants maternels ;
- Inclure dans les futures conventions de délégation de service public pour la gestion des périscolaires, la possibilité d'organiser un accueil ponctuel pour faciliter les démarches de reprise d'emploi des parents ;
- Créer de nouveaux emplois notamment en lien avec l'augmentation de l'offre et des places d'accueil dans les structures périscolaires et extrascolaire ;
- Solliciter la Collectivité européenne d'Alsace, notamment l'équipe emploi du territoire ouest, en cas de poste vacant ou de création de poste, qui pourra proposer un appui technique en vue d'un recrutement en contrat aidé ou d'un bénéficiaire du RSA.

En matière de politique sociale :

- Continuer de proposer des modalités facilitatrices pour les familles telles que la mise en place de tarifs dégressifs pour l'accès aux structures périscolaires et extrascolaires pour toutes les familles ;
- Maintenir un système de tarification sociale ;
- Prévoir des places d'urgence pour les enfants de l'ASE (aide sociale à l'enfance) et le retour à l'emploi des parents.

En matière de soutien à la parentalité :

- Poursuivre l'organisation d'ateliers portage ou massage bébé avec la puéricultrice de secteur dans son programme d'animations ;
- Maintenir l'enjeu du soutien à la parentalité dans le projet pédagogique des structures périscolaires et extrascolaires du territoire.

En matière d'accueil des enfants en situation de handicap :

- Travailler sur une approche inclusive en ouvrant les structures sur l'accueil d'enfants en situation de handicap ;
- Veiller à toujours proposer des possibilités d'accueil d'enfants présentant un handicap grâce à des structures adaptées et du personnel disposant des compétences nécessaires.

Autres engagements :

- Promouvoir les déplacements doux et l'intermodalité, en lien avec le schéma d'itinéraires cyclables en cours sur le territoire de la Communauté de communes ;
- Favoriser les circuits courts dans le cadre des goûters et des animations réalisées ;
- Mutualiser les équipements existants et futurs pour favoriser l'occupation des espaces et le développement de la vie associative ;
- Engager une réflexion globale sur le territoire de l'intercommunalité, sur le devenir des bâtiments vacants suite à la fermeture des écoles ou périscolaires existants ;
- Mener une réflexion avec l'ensemble des communes afin d'ajuster les horaires des structures scolaires et périscolaires pour optimiser les circuits des transports scolaires et de réduire le temps de trajet des enfants.

1.1 Projet d'extension de structure périscolaire à Bouxwiller :

- Le coût total des dépenses éligibles retenues s'élève à 3 753 031 € HT ;
- Le taux de subvention proposé est de 13,3%.
- Le montant maximal de subvention proposée est de 500 000 €.

1.2 Projet de création d'une structure périscolaire à Petersbach :

- Le coût total des dépenses éligibles retenues s'élève à 2 614 040 € HT.
- Le taux de subvention proposé est de 15%.
- Le montant maximal de subvention proposée est de 392 106 €.

2. Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland – Projet de deux structures périscolaires à Truchtersheim et Dingsheim :

Deux projets font l'objet de la présente contractualisation :

- Truchtersheim : Réhabilitation de l'infrastructure périscolaire pour permettre une capacité de 210 enfants au lieu de 150 enfants actuellement.
- Dingsheim : Réhabilitation de l'infrastructure périscolaire pour permettre une capacité d'accueil de 120 enfants au lieu de 80 enfants actuellement.

La création de ces structures permettra de tendre vers un égal accès au service périscolaire pour toutes les familles, de proposer une offre d'accueil périscolaire cohérente à tous les enfants et assurer une bonne répartition des équipements périscolaire sur le territoire : en

effet l'offre de service pour l'enfance constitue l'un des premiers leviers d'attractivité d'un territoire.

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025 par délibération en date du 22/06/2023.

Les projets s'inscrivent dans l'enjeu du territoire Ouest Alsace suivant :

Enjeu cohésion sociale : Conforter l'offre de santé de proximité et disposer d'une offre de service autour de l'enfance et de nos publics prioritaires - Objectif opérationnel : Répondre aux besoins du territoire en matière de structures d'accueil pour la petite enfance/enfance, ainsi que pour les personnes âgées.

La Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland souscrit aux engagements réciproques suivants :

En matière de bilinguisme :

- Mettre en place une signalétique bilingue dans les bâtiments, périscolaire et scolaire ;
- Désigner un référent en charge du développement du bilinguisme au sein de la Communauté de Communes ;
- Créer un environnement bilingue avec du matériel pédagogique adapté ;
- Former les animateurs périscolaires aux interventions en langue régionale ;
- Inscrire la Communauté de Communes dans le cadre du dispositif « Mittwoch uff Elsässisch » de la Collectivité européenne d'Alsace / « einfach und lustig ».

En matière sociale :

- Développer l'offre d'insertion des BRSA en se tournant vers les services de l'emploi de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Proposer une tarification sociale ;
- Favoriser l'insertion par la mise en place de clauses d'insertion dans les marchés publics et en facilitant l'intégration de bénéficiaires du RSA dans des actions de bénévolat des associations ou structures de la commune ;
- Poursuivre la communication entre services sociaux de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Communauté de Communes sur les situations fragiles pour favoriser l'accès aux périscolaires.

En matière de handicap/ mise en réseau / PMI / parentalité :

- Intégrer au projet pédagogique, l'accès aux enfants en situation de handicap et la formation des animateurs au handicap ;
- Poursuivre la synergie entre les acteurs de la petite enfance et de la jeunesse grâce au poste dédié à la Communauté de Communes ;
- Développer des actions de sensibilisation à l'environnement dans le fonctionnement du périscolaire et les animations auprès des enfants ;
- Développer le volet parentalité dans les activités proposées dans le cadre de l'accueil périscolaire et du Relais Petite Enfance ;
- Mettre à disposition un bureau supplémentaire dans les locaux de la Communauté de Communes à Truchtersheim pour les consultations jeunes enfants.

2.1 Projet d'extension de structure périscolaire à Truchtersheim :

- Le coût total des dépenses éligibles retenues s'élève à 1 419 961 € HT
- Le taux de subvention proposé est de 15%.
- Le montant maximal de subvention proposé est de 212 994 €.

2.2 Projet de création d'un groupe scolaire et d'une structure périscolaire à Dingsheim :

- Le coût total des dépenses éligibles retenues s'élève à 1 672 281 € HT

- Le taux de subvention proposé est de 15%.
- Le montant maximal de subvention proposé est de 250 842 €.

3. Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble – Projet de deux liaisons cyclables entre Wasselonne-Cosswiller et Bergbieten-Balbronn :

Deux projets font l'objet de la présente contractualisation :

- Réalisation de la liaison Wasselonne-Cosswiller (750 m) :

Cette liaison consiste à créer une nouvelle voie cyclable entre l'agglomération de Cosswiller et l'itinéraire cyclable existant entre Wasselonne et Romanswiller. La réalisation de cette liaison permettra d'une part de sécuriser les déplacements doux entre Cosswiller et Wasselonne (notamment pour la desserte du collège de Wasselonne et du pôle d'échange multimodal du TSPO), et d'autre part permettra de connecter Cosswiller à l'itinéraire cyclable structurant Molsheim - Wasselonne - Saverne

- Réalisation de la liaison Bergbieten-Balbronn (1200m)

Cette liaison consiste à aménager un chemin existant entre les deux villages, afin d'améliorer les déplacements quotidiens des modes actifs et d'accéder aux commerces de proximité. Cette piste cyclable permet également de renforcer le maillage intercommunal et de connecter les communes de Bergbieten et Balbronn à l'itinéraire structurant de la véloroute du vignoble (itinéraire cyclable Marlenheim – Thann).

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds d'Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025 par délibération en date du 11/04/2023.

Les projets s'inscrivent dans l'enjeu du territoire Ouest Alsace suivant :

Enjeu attractivité : Pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractif - Objectif opérationnel : Développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriale douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.

La Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble souscrit aux engagements réciproques suivants :

- Réaliser et entretenir (ou faire entretenir par les Communes en fonction des compétences respectives) les aménagements cyclables créés ;
- Mettre en cohérence la signalisation directionnelle vélo de leurs futurs aménagements avec la signalisation existante des itinéraires de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Saisir les données SIG (Système d'Information Géographique) au format de la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC) et les transmettre à la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Mettre en place une communication pour informer de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet en cours de réalisation.

3.1 Réalisation de la liaison Wasselonne-Cosswiller :

- Le coût total des dépenses éligibles retenues s'élève à 59 117 € HT
- Le taux de subvention proposé est de 30%.
- Le montant maximal de subvention proposé est de 17 735 €.

3.2 Réalisation de la liaison Bergbieten-Balbronn :

- Le coût total des dépenses éligibles retenues s'élève à 189 202 € HT
- Le taux de subvention retenu est de 20%.
- Le montant maximal de subvention proposé est de 37 840 €.

4. Commune de Saverne – Projet de développement d'une infrastructure cyclable dans la ville de Saverne :

Dans le cadre d'un réaménagement complet, la Ville de Saverne souhaite équiper d'une voie cyclable (linéaire de 425m) la rue du Rossignol. Située dans le prolongement de la rue Henri Meck ayant déjà fait l'objet d'une sécurisation, ce nouvel axe favorisera plus globalement le déplacement des modes actifs entre Otterswiller et le quartier du Haut-Barr. La desserte du lycée du Haut-Barr et des équipements sportifs s'en trouvera facilitée.

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds d'Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025 par délibération en date du 27/03/2023.

Le projet s'inscrit dans l'enjeu du territoire Ouest Alsace suivant :

Enjeu attractivité : Pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractif - Objectif opérationnel : Développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriale douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.

La Commune de Saverne souscrit aux engagements réciproques suivants :

- Réaliser et entretenir l'aménagement cyclable créé ;
- Saisir les données SIG (Système d'Information Géographique) au format de la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC) et les transmettre à la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Mettre en place une communication pour informer de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet en cours de réalisation.

- Le coût total des dépenses éligibles retenues s'élève à 68 174 € HT
- Le taux de subvention retenu est de 10%.
- Le montant maximal de subvention proposé est de 6 817 €.

5. Commune de Petersbach – Projet de chaufferie bois et son réseau de chaleur :

La Commune de Petersbach porte un projet de réseau de chaleur dont l'idée est partie de la réflexion du mode de chauffage pour le nouveau groupe scolaire qui sera construit à Petersbach en 2024 pour une ouverture en 2025.

Sept bâtiments communaux seront reliés au réseau et alimentés par une chaufferie bois :

- La mairie ;
- Le groupe scolaire ;
- La salle polyvalente ;
- La bibliothèque ;
- L'école ;
- 3 logements communaux ;
- L'église.

La mise en service de la chaufferie est prévue en novembre 2023.

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025 par délibération en date du 28/08/2023.

Le projet s'inscrit dans l'enjeu du territoire Ouest Alsace suivant :

- Enjeu climat : Pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractif - Objectif opérationnel : Développer les réseaux de chaleur mutualisés et soutenir les réflexions et projets basés sur l'énergie naturelle (eau, vent, soleil, etc.) ; préserver les énergies en isolant.

La Commune de Petersbach souscrit aux engagements réciproques suivants :

En matière de communication :

- Participer à l'accueil de réunion publique pour la rénovation de l'habitat ;
- Développer une démarche pédagogique auprès des habitants pour expliquer les travaux engagés et les économies réalisées par des visites des installations et panneaux pédagogiques ;
- Mettre en place des indicateurs environnementaux et financiers de performance énergétique avant et après travaux et communiquer les résultats à la Collectivité européenne d'Alsace pendant 5 ans après réalisation des travaux ;
- Participer à un retour d'expérience (en lien avec la Collectivité européenne d'Alsace) lors d'événement autour des économies d'énergie.

En matière de bilinguisme :

- mettre en place une signalétique bilingue (plaque des noms de rue) ;
- proposer des animations en allemand ou alsacien en lien avec la bibliothèque et le périscolaire.

- Le coût total des dépenses éligibles retenues s'élève à 786 198 € HT.

Il est précisé que seules les dépenses afférentes au projet de chaufferie bois et aux travaux pour le projet de réseau de chaleur reliant la salle polyvalente, la bibliothèque et les trois logements communaux et l'église sont prises en compte au titre de l'éligibilité ; les dépenses liées aux travaux pour le projet de réseau de chaleur reliant la mairie, le groupe scolaire et l'école étant inéligibles en application du règlement du Fonds Attractivité Alsace.

- Le taux de subvention proposé est de 15%.
- Le montant maximal de subvention proposé est de 117 930 €.

6. Commune de Bouxwiller – Projet de rénovation énergétique de cinq bâtiments communaux :

La Commune de Bouxwiller a mené un diagnostic énergétique sur 9 bâtiments communaux les plus énergivores dans l'optique de proposer un programme de travaux d'économie d'énergie. A l'issue de cette étude, un programme de travaux sur 7 bâtiments a été validé le 12 décembre 2022 par le Conseil Municipal, pour un montant total de 885 000 € HT, dans le cadre de la démarche Intracting proposée par la Banque des Territoires. Celle-ci consiste à financer des travaux grâce à un emprunt dont les annuités de remboursement sont calquées sur les économies réalisées.

Après la phase Avant-Projet Sommaire, la commune a décidé de resserrer ce programme sur 5 bâtiments, soit :

- l'École maternelle ;
- le Club House foot ;

- le Musée du Pays de Hanau ;
- le Centre Culturel et Théâtre du Marché aux Grains ;
- le Centre Sportif Pierre de Coubertin.

Dans un contexte général d'inflation des énergies, ces travaux sont essentiels pour faire baisser les coûts de fonctionnement de ces installations communales.
Grâce à ces travaux, les économies financières sont estimées à 43 609 € / an.

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025 par délibération en date du 05/04/2023.

Le projet s'inscrit dans l'enjeu du territoire Ouest Alsace suivant :

- Enjeu climat : Pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractif - Objectif opérationnel : Développer les réseaux de chaleur mutualisés et soutenir les réflexions et projets basés sur l'énergie naturelle (eau, vent, soleil, etc.) ; préserver les énergies en isolant.

La Commune de Bouxwiller souscrit aux engagements réciproques suivants :

En matière de communication :

- Développer une démarche pédagogique auprès des habitants pour expliquer les travaux engagés et les économies réalisées ;
- Développer des indicateurs environnement et financiers de performance énergétique avant et après travaux et communiquer les résultats à la Collectivité européenne d'Alsace pendant 5 ans après réalisation des travaux ;
- Participer à un retour d'expérience (en lien avec la Collectivité européenne d'Alsace) lors d'événement autour des économies d'énergie ;
- Dans le cadre de Petites Ville de Demain, de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), organiser une communication autour des dispositifs et aides pour les économies d'énergie dans les habitations.

En matière de bilinguisme :

- Développer une signalétique touristique (y compris sur les plaques des rues), directionnelle en langue régionale et/ou allemande vers et sur les bâtiments concernés ;
- Poursuivre la réalisation de supports pédagogiques bilingues au musée du Pays de Hanau.

- Le coût total des dépenses éligibles retenues s'élève à 478 836 € HT.

Il est précisé que seules les dépenses afférentes aux travaux de rénovation énergétique du Club House foot, du Musée du Pays de Hanau, du Centre Culturel et Théâtre du Marché aux Grains, du Centre Sportif Pierre de Coubertin sont prises en compte au titre l'éligibilité ; aux vues des enjeux du territoire Ouest Alsace, les dépenses liées aux travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle, le relamping extérieur du centre sportif, la chaudière du club house et la chaudière du musée du Pays de Hanau sont inéligibles.

- Le taux de subvention proposé est de 15%.
- Le montant maximal de subvention proposé est de 71 825 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

A. Canton de Bouxwiller

A1. Création d'un périscolaire de 120 places à Bouxwiller porté par la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre.

A2. Création d'un groupe scolaire de 7 salles de classe et d'un périscolaire de 80 places à Petersbach porté par la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre.

A3. Réhabilitation de l'infrastructure périscolaire à Truchtersheim porté par la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland.

A4. Réhabilitation de l'infrastructure périscolaire à Dingsheim porté par la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland

A5. Projet de rénovation énergétique de cinq bâtiments communaux porté par la Commune de Bouxwiller

B. Canton de Saverne

B1. Réalisation de la liaison Wasselonne-Cosswiller porté par la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

B2. Réalisation de la liaison Bergbieten-Balbronn porté par la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

B3. Projet de développement d'une infrastructure cyclable dans la ville de Saverne porté par la Commune de Saverne

C. Canton de Ingwiller

C1. Projet de chaufferie bois et son réseau de chaleur porté par la Commune de Petersbach

- D'attribuer, dans le cadre du Contrat de Territoire Alsace Ouest Alsace, 9 (neuf) subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total de 1 608 089 € et telles que détaillées dans le tableau joint en annexe au présent rapport et correspondant au soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour les projets précités,
- D'approuver les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe au présent rapport, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et de m'autoriser à les signer ;
- De m'autoriser à signer avec les bénéficiaires des subventions les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type établies sur la base du modèle type adopté par délibération n°CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avérerait nécessaire.
- Les imputations correspondantes sont à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.